

LES CHIFFRES DU MAL-LOGEMENT EN 2015

3,5 millions de personnes mal logées

	NOMBRE DE PERSONNES
PERSONNES PRIVÉES DE DOMICILE PERSONNEL	
- DONT PERSONNES SANS DOMICILE (1)	141 500
- DONT PERSONNES EN RÉSIDENCES SOCIALES EX NIHILO (HORS FTM ET FJT) (2)	19 485
- DONT RÉSIDENCES PRINCIPALES EN CHAMBRES D'HÔTELS (3)	38 000
- DONT HABITATIONS DE FORTUNE : CABANE, CONSTRUCTION PROVISoire, PERSONNES VIVANT À L'ANNÉE EN CAMPING OU EN MOBIL-HOME... (3)	85 000
- DONT PERSONNES EN HÉBERGEMENT « CONTRAINT » CHEZ DES TIERS (4)	411 000
TOTAL	694 985
PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS DE LOGEMENT TRÈS DIFFICILES (5)	
- DONT PRIVATION DE CONFORT	2 123 000
- DONT SURPEUPEMENT « ACCENTUÉ »	800 000
<i>moins les personnes cumulant inconvient et surpeuplement</i>	-145 000
TOTAL	2 778 000
« GENS DU VOYAGE » QUI NE PEUVENT ACCÉDER À UNE PLACE DANS LES AIRES D'ACCUEIL AMÉNAGÉES* (6)	51 632
TOTAL des personnes mal logées (a)	= 3 524 617

SOURCES

- (1) Insee, Enquête Sans domicile 2012.
 (2) DGCS à fin 2013.
 (3) Insee, Recensement de la population 2006.
 (4) Insee, Enquête nationale Logement 2002.
 (5) Insee, ENL 2006.
 (6) Fondation Abbé Pierre, à partir des données du ministère du Logement, à fin 2013.
 (7) Fondation Abbé Pierre, à partir des données de l'Insee, ENL 2006.
 (8) ENL 2006, calcul Insee à partir d'une variable DGALN, ministère du Logement.
 (9) Fondation Abbé Pierre, à partir des données de l'Ined et de l'Insee - ENL 2002.
 (10) Anah/Dgaln d'après Filocom 2009, MEDDE d'après DGFIP, Fichier d'aide au repérage des copropriétés fragiles.
 (11) 1^{er} rapport de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), 2014.
 (12) Fondation Abbé Pierre, à partir des données du ministère de l'Intérieur, 2009-2011.
 (13) Système national d'enregistrement de la demande de logement social, au 1^{er} juillet 2014.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

* Sachant que les Schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage établissent un objectif à 38 794 places en aires d'accueil pour répondre à l'ensemble des besoins (objectif réévalué suite à l'adoption des schémas révisés), et que 25 886 places étaient disponibles fin 2013, on peut estimer que 12 908 familles n'ont pas accès à une place en aire d'accueil aménagée, soit 51 632 personnes (en appliquant un ratio de 4 personnes par famille).

Plus de 5 millions de personnes fragilisées par rapport au logement

	NOMBRE DE PERSONNES
PROPRIÉTAIRES OCCUPANT UN LOGEMENT DANS UNE COPROPRIÉTÉ EN DIFFICULTÉ (356 626 LOGEMENTS) (7)	729 636
LOCATAIRES EN IMPAYÉS DE LOYER (494 200 MÉNAGES) (7)	1 252 000
PERSONNES EN SITUATION DE SURPEUPEMENT « AU SENS LARGE », HORS SURPEUPEMENT « ACCENTUÉ » (8)	3 224 000
PERSONNES EN HÉBERGEMENT « RÉSIGNÉ » (HORS HÉBERGEMENT CONTRAINT)** (9)	240 599
<i>Moins les doubles comptes (personnes cumulant plusieurs situations de fragilité)</i>	- 292 000
TOTAL des personnes en situation de fragilité (b)	= 5 154 235
<i>Moins les doubles comptes entre les deux tableaux (personnes cumulant situations de mal-logement et de fragilité)(c)</i>	- 575 000
TOTAL GÉNÉRAL (a+b+c)	= 8 103 852

** 695 648 enfants de 18 ans ou plus sont retournés vivre chez leurs parents ou grands-parents (après avoir occupé un logement indépendant pendant plus de 3 mois). En retirant ceux qui sont encore étudiants, ceux qui n'ont pas le projet d'habiter dans un logement indépendant et ceux qui en ont le projet et les moyens financiers, et en retirant également le « noyau dur » de personnes en hébergement contraint chez des tiers, déjà comptabilisés parmi les 3,5 millions de personnes mal-logées, on peut estimer que 240 599 personnes sont « résignées » par rapport à leur situation d'hébergement chez leurs parents ou grands-parents.

*** Au cours des trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles (2009 à 2011), il y a eu 126 261 demandes de concours de la force publique ayant fait suite à une décision de justice prononçant l'expulsion. Ces locataires deviennent de fait occupants sans droit ni titre et peuvent être expulsés sans nouvelle décision de justice (certains décidant de quitter leur domicile, sous la contrainte de la procédure et avant l'intervention des forces de l'ordre). Si l'on extrait de ces ménages les 35 081 qui ont effectivement été expulsés avec le concours de la force publique de 2009 à 2011, on trouve le résultat suivant : 126 261 - 35 081 = 91 180 ménages qui se sont retrouvés au cours de ces trois années dans des situations extrêmes de fragilité.

SACHANT PAR AILLEURS QUE :

Près d'1,1 million de logements en copropriétés sont potentiellement fragiles d'après une récente étude de l'Anah (10). Cette donnée n'a pas pu être intégrée dans le tableau ci-dessus en raison d'un risque de doubles-comptes important avec les autres catégories de ménages fragiles. La publication prochaine de l'ENL 2013 devrait permettre d'actualiser ces informations, comme de nombreux autres indicateurs présentés ici.

5,1 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique dans leur logement, soit environ 11 millions de personnes (11).

70 000 ménages propriétaires et accédants étaient en situation d'impayés pour le paiement de leurs charges ou le remboursement de leur emprunt immobilier au moment de l'enquête (5).

91 180 ménages ont occupé un logement sans droit ni titre suite à une décision de justice ayant prononcé l'expulsion entre 2009 et 2011*** (12).

Sans oublier que 1,8 million de ménages ont une demande de logement social en attente (13).

Statistiquement, ces derniers chiffres ne peuvent être cumulés (risques de doubles-comptes, chiffres concernant des ménages et non des personnes...), mais leur ampleur indique que l'on peut estimer aujourd'hui que :

10 millions de personnes sont touchées, de près ou de loin, par la crise du logement.